



Le Président

**18.05.02**

## **Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019** **Séance Plénière du 18 octobre 2018**

Le contexte de l'élaboration du projet de budget pour cette année 2019 est tout à fait particulier. Il est marqué par une année d'échanges difficiles avec l'Etat et par la signature d'un pacte financier entre notre collectivité et l'Etat dont le contenu vise à stabiliser les bases d'évolution des dépenses de fonctionnement sur un périmètre défini.

Consciente des risques financiers qu'une non-signature aurait entraînés, notre collectivité a pris ses responsabilités en signant ce pacte pour préserver ainsi nos concitoyens d'une sanction financière qui aurait constitué une forte menace pour les ressources financières de la Région.

C'est dans ce cadre que la Région Centre-Val-de-Loire élabore ses orientations budgétaires pour l'année 2019 avec l'absolue contrainte d'une limitation à 1,2% par an de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Avec un niveau d'inflation qui, d'après les dernières analyses, devrait s'établir à 2,3%, la Région doit donc en réalité contracter ses dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, le pouvoir d'agir de la Région sera réduit de 1,1 %.

A cela s'ajoutent la non-réponse du Premier ministre à la demande de l'ensemble des Régions d'obtenir une compensation financière pour la compétence développement économique, une incertitude quant au dynamisme de la CVAE dont les fluctuations à la baisse se font sans corrélation avec la réalité économique des entreprises du territoire et, enfin, la poursuite du désengagement de l'Etat sur un certain nombre de sujets comme les emplois-aidés hier et le développement du sport aujourd'hui.

Pour autant, la Région n'entend pas mettre de côté sa détermination à mettre en œuvre des actions ambitieuses. Forte de sa bonne gestion reconnue largement et confortée par l'évaluation réalisée par l'agence de notation Fitch, notre Région conciliera une gestion sérieuse, attentive et offensive.

Sérieuse, parce que les orientations que la collectivité régionale propose respectent le cadrage financier posé en début de mandature et que les efforts de gestion pour maintenir le cap sont amplifiés.

Attentive, parce que la collectivité aura le même souci de préserver le pouvoir d'achat des familles, de soutenir l'économie régionale qui est le corollaire de la création d'emplois durables et pérennes, de garantir une formation à l'ensemble des jeunes et des demandeurs d'emploi, de veiller à un aménagement du territoire harmonieux et tenant compte des difficultés rencontrées dans les milieux urbains comme ruraux, et enfin d'asseoir une politique du transport en commun qui répond aux besoins des habitants et des territoires.

Offensive, parce que la Région Centre-Val de Loire prend à bras le corps les mutations et transitions qui traversent notre société. Transitions numériques, environnementales, démocratiques, besoins nouveaux des habitants, la Région est au cœur de ces enjeux et 2019 marquera une étape supplémentaire dans la poursuite des objectifs ambitieux qu'elle se donne et du dynamisme qui la caractérise.

La collectivité maintiendra donc un haut niveau d'investissement, supérieur à 300 millions d'euros en 2019, au service des territoires à travers les contrats de solidarité territoriaux, mais aussi pour ses lycées, l'enseignement supérieur, la recherche, l'économie, la culture, les transports collectifs et la transition écologique.

2019 sera aussi l'année du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la Renaissance. Nous avons souhaité porter l'ambition de mettre en lumière notre territoire, ses richesses, ses atouts, son patrimoine exceptionnel. Ce sera l'occasion de partager et créer un mouvement populaire, historique, artistique et scientifique en Centre-Val de Loire, en coopération avec la Toscane et avec une visibilité européenne et internationale.

L'objectif de la collectivité est de profiter de cet événement pour faire valoir les forces du territoire régional dans les domaines culturels, touristiques, mais aussi dans le domaine de la recherche.

Les orientations budgétaires de la collectivité constituent le socle de ces ambitions, en tenant compte du contexte financier contraint mais en demeurant offensifs au service du territoire régional et de ses habitants.

**François BONNEAU**

## **SOMMAIRE**

### **I – Le cadre général des finances publiques**

- A. Le pacte financier**
- B. Le contexte socio-économique**
- C. Les perspectives d'évolution des ressources régionales**

### **II - Préserver la solidité financière de la Région pour des politiques offensives**

- A. Conserver une structure budgétaire équilibrée**
- B. Préserver notre engagement sur les politiques emblématiques malgré les contraintes**
- C. Poursuivre une politique d'investissement volontariste**
- D. Optimiser nos financements**
- E. Des dépenses de personnel raisonnées**

### **III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

## I - Le cadre général des finances publiques

### A. Le pacte financier

**Depuis 2010, les collectivités territoriales ont contribué sans discontinuer au redressement des comptes publics, à travers le gel puis la baisse de leurs dotations. Sur cette période, la Région Centre-Val de Loire s'est vu amputée de 258 M€ cumulés sur la période au titre de sa dotation globale de fonctionnement.**

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini un objectif de maîtrise de la dépense publique nationale et, sur la proposition du Gouvernement, retenu le principe d'un pacte financier visant à encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales en limitant leur augmentation annuelle à 1,2 %. Le contenu de ce pacte devait faire l'objet d'une concertation dans le cadre de la conférence nationale des territoires. Il a, de fait, été défini par le Gouvernement sans que les collectivités puissent réellement influencer sur son contenu. Les collectivités avaient, formellement, la liberté de le signer ou pas, cette liberté se limitant, in fine, au choix du taux de pénalisation en cas de dépassement du plafond autorisé, 100 % pour les non-signataires, 75 % pour les signataires.

Un constat a été largement partagé par les collectivités engagées dans le champ de la contractualisation, celui d'une négociation très fermée avec les préfetures ayant conduit à l'établissement d'un niveau de dépenses de référence pour 2017 qui ne prenait que très peu en compte les particularités de chaque collectivité. Pour la Région Centre – Val de Loire, des incertitudes persistent sur les retraitements qui vont être opérés pour comparer le réalisé 2018 à la référence 2017 ; nous serons particulièrement vigilants pour que les retraitements négociés – Trains d'équilibre du territoire, Plan Investissement Compétences, Fonds européens, transfert des compétences transports scolaires et interurbains – soient conformes à la réalité des dépenses engagées par la Région.

Pour apprécier l'effet du pacte financier, il faut également considérer qu'au moment où il a été conçu, l'inflation se situait environ à 1 % et que la prévision d'inflation pour 2018 était de 1,2 %. Les derniers chiffres fournis par l'INSEE indiquent que d'août 2017 à août 2018, les prix à la consommation ont augmenté de 2,3 %. **Face à une telle progression, limiter la hausse des dépenses à 1,2 % se traduit par une réduction de capacité d'intervention de la Région de l'ordre de 1% (soit environ 10 M€).**

### **Autres évolutions concernant la fiscalité locale**

La perte de la taxe d'habitation pour le « bloc communal » doit être compensée selon des mécanismes qui ne sont, aujourd'hui pas précisément définis. Est ainsi en discussion le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au « bloc communal » pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Si le scénario reste encore à affiner, notamment pour savoir si les communes seraient les seules contributaires, ou si le bloc communal dans son ensemble pourrait en bénéficier, les Départements récupéreront une « fraction d'impôt national », qui pourrait prendre la forme d'une fraction de CSG. Les Régions seront concernées à la marge par la suppression de la taxe d'habitation. Elle entraînera la disparition du produit correspondant aux frais de gestion dont le montant à compenser pour les Régions est estimé à 272,1 M€ en 2017.

Ce besoin de financement auquel l'Etat va être confronté peut laisser craindre la poursuite de la réduction des variables d'ajustement dont il dispose dans la part attribuée

aux Régions, avec la DTCE-FDL qui a été progressivement réduite et qui n'est plus aujourd'hui que de 5,4 M€, mais aussi avec la DCRTP qui était annoncée comme garantie au moment de la disparition de la taxe professionnelle et qui est depuis entrée dans ces variables. Une première réduction a été opérée en 2018. Il est probable qu'elle se poursuive.

## **B. Le contexte socio-économique**

Pour la zone euro, un ralentissement progressif de la croissance est prévu. L'activité enregistrée s'est avérée inférieure à ce qui avait été prévu, entraînant une révision à la baisse des prévisions de croissance. La croissance est ainsi estimée à 2,2 % en 2018 et 1,9 % en 2019 pour l'ensemble de la zone. Pour la France la révision est un peu plus sévère (-0,3 points en 2018 et en 2019 amenant les prévisions de croissance à 1,8 % en 2018 et 1,7 % en 2019).

Les dernières projections de la Banque de France sont conformes avec une décélération du PIB français revu à la baisse et qui se stabilise autour de 1,7 %, alors que la France, avait connu, en 2017, une croissance robuste de 2,3 %.

L'inflation s'élèverait quant à elle à 2 % en moyenne annuelle en 2018 sous l'effet de la forte augmentation des prix de l'énergie dans le sillage du prix du pétrole et des hausses de taxes notamment sur le tabac avant de se replier à 1,5 % en 2019. L'INSEE a relevé une augmentation de 2,3 % d'août 2017 à août 2018. Enfin, selon la Banque de France, le taux de chômage devrait connaître une tendance baissière avec un taux attendu de 8,2 % d'ici à 2020.

Ces perspectives restent néanmoins sujettes à des aléas significatifs aussi bien positifs que négatifs. Le contexte politique international est marqué par de fortes incertitudes avec des interrogations persistantes liées aux modalités effectives du BREXIT, des incertitudes politiques qui augmentent significativement en Europe ou encore une politique commerciale américaine qui pourrait affecter durablement la demande adressée à l'Europe donc à la France.

En région Centre Val de Loire, d'après les données publiées par l'INSEE dans sa dernière note de conjoncture (juillet 2018), les indicateurs d'activité économique, sur le premier trimestre 2018, ne permettent pas de dégager une tendance homogène. Ainsi, si les autorisations de construction ont baissé (-5,6 %) plus rapidement qu'en France métropolitaine (-0,8 %), les mises en chantier augmentent dans des proportions plus importantes qu'au niveau national (respectivement + 14,9 % et + 9,4 %). De même, au premier trimestre 2018, et pour le troisième trimestre consécutif, la région enregistre une hausse de ses créations d'entreprises (+ 3,0 %) notamment dans les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration ou encore des services mais reste en deçà de celle observée au niveau national (+ 4,9 %). En parallèle, par rapport au premier trimestre 2017, le nombre de défaillances recule en Région Centre-Val de Loire (- 3,4 %) mais dans des proportions moindres qu'au niveau France entière (- 7,1 %).

Sur un an, la baisse du taux de chômage reste marquée. Elle est plus importante en Région Centre-Val de Loire (- 0,5 point) qu'en France (- 0,4 point) mais l'emploi salarié recule néanmoins au premier trimestre 2018 (- 0,2 %) après deux trimestres de hausse.

## C. Les perspectives d'évolution des ressources régionales

### Les ressources en recul

La loi NOTRe a conforté la place des Régions pour l'exercice de la compétence économique sur leurs territoires. La reprise de l'action économique des Départements a incité l'Etat à créer un **fonds de soutien exceptionnel à l'action économique** en faveur des Régions (loi de finances initiale 2017 - article 149). La Région Centre-Val de Loire au vu des dépenses enregistrées a perçu une dotation de 15,8 M€ versée sur deux exercices (2017 et 2018). L'Etat a annoncé fin 2017, la non-reconduction de ce fonds.

Depuis la loi de finances initiale pour 2017, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** figure dans le périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Celles-ci permettent notamment de financer les mesures péréquatrices en faveur du bloc communal. Une nouvelle baisse de près de 2 M€ du montant de cette recette est donc anticipée pour 2019.

**Les ressources de l'apprentissage** sont en pleine recomposition. Les Régions, qui géraient jusqu'à présent 1,6 milliard d'euros au titre de la taxe d'apprentissage, ne bénéficieront plus que de 250 millions d'euros pour assurer l'égalité au sein des territoires. Elles recevront aussi 180 millions d'euros au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour créer de nouveaux centres de formation d'apprentis (CFA). La loi « Liberté pour choisir son avenir professionnel » a été promulguée pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les Régions n'assurant plus la compétence « aide aux employeurs d'apprentis » à partir du 31 décembre 2019, l'impact financier sera effectif à compter de 2020.

La loi de finances pour 2018, dans l'article 156, a intégré le principe de la mise en œuvre du dispositif d'automatisation du **FCTVA** à partir des données budgétaires et comptables, pour une mise en application dès 2019. L'automatisation du FCTVA a pour objectif de simplifier le dispositif en vigueur, d'harmoniser les règles de gestion, de déterminer une assiette à partir des comptes existants, d'améliorer la sécurité juridique et comptable de son exécution et de rechercher un meilleur suivi national.

L'automatisation va permettre de sécuriser le traitement mais la restriction de l'assiette des comptes éligibles engendrerait une perte moyenne de 300 000 €.

### Les recettes stables ou incertaines

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (**IFER**) devrait demeurer stable.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « **compensation** » correspond au financement des transferts de compétences notamment dans le cadre de la formation professionnelle. Le produit attendu devrait être identique à celui de 2018.

L'estimation du produit pour 2019 de la **CVAE**, première ressource régionale, se base sur l'évolution moyenne de celui-ci entre 2014 et 2018. Il est nécessaire de rappeler que la CVAE perçue dépend de la valeur ajoutée produite deux ans auparavant par les entreprises. L'évolution de la CVAE est sensible à la conjoncture économique et proche nationalement de celle du PIB. Selon le bilan économique 2017 en région Centre-Val de Loire, réalisé par l'Insee, les principaux indicateurs économiques de la région ont été favorables.

Néanmoins, certains éléments de conjoncture économique ou de recouvrement font que cette recette reste très volatile d'une année sur l'autre et est difficile à anticiper.

La Région Centre-Val de Loire ayant eu un produit de CVAE 2018 en baisse par rapport aux Régions qui ont vu leur produit évoluer globalement (+ 0,8 % pour l'ensemble des Régions), la **péréquation** 2019 dont sera bénéficiaire la Région sera automatiquement revue à la hausse.

Le produit de **la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**, basé sur le volume des immatriculations de véhicules neufs et d'occasion réalisées par les automobilistes de la Région Centre-Val de Loire, est estimée à 102,7 M€. Cette estimation repose sur une progression prudente de la base taxable exprimée en chevaux fiscaux à +1,2 % au cours de l'exercice 2019. Le tarif du certificat d'immatriculation, fixé à 49,80 €/CV, demeure inchangé.

Malgré l'attribution d'une **fraction de TVA** en 2018 en remplacement de la DGF, ladite fraction pouvant s'appréhender de prime abord comme plus dynamique, les contraintes qu'impose l'Etat aux Régions et plus largement à l'ensemble des collectivités n'ont néanmoins pas disparu. Cette nouvelle recette est en forte corrélation avec la croissance économique. Une anticipation de hausse de 2,4 % était prévue dans la loi de programmation des finances publiques 2018. Compte tenu des incertitudes pesant sur la croissance, la dynamique effective de la recette de TVA pourrait devoir être ajustée.

## Evolution prévisionnelle des recettes

En millions d'euros	Voté 2018*	BP 2019	Evolution (en %)
<b>Fiscalité directe</b>	<b>337,3</b>	<b>342,9</b>	<b>1,6%</b>
CVAE	299,3	302,7	1,1%
Péréquation CVAE	3,3	5,3	60,6%
IFER	31,8	32,0	0,5%
Attributions de compensation CVAE (transports)	2,9	2,9	0,0%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>475,8</b>	<b>485,2</b>	<b>2,0%</b>
TVA	185,1	188,8	2,0%
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	101,5	102,7	1,2%
Ancienne modulation régionale TICPE	30,9	31,1	0,6%
Majoration "Grenelle TICPE"	30,2	30,4	0,6%
Ressource régionale pour l'apprentissage	77,0	80,0	3,8%
Ressources pour la formation professionnelle	35,8	36,5	1,8%
TICPE "Prime aux employeurs d'apprentis"	15,3	15,8	3,2%
<b>Dotations de fonctionnement</b>	<b>206,5</b>	<b>196,0</b>	<b>-5,1%</b>
Dotation globale de décentralisation résiduelle	22,1	22,1	0,0%
FNGIR	24,1	24,1	0,0%
DCRTP	20,1	18,2	-9,6%
TICPE Compensation	125,9	125,9	0,0%
DTCE-FDL	5,4	5,4	0,0%
Fonds de transition en faveur des actions de développement économique	8,5	-	-100,0%
Fonds de compensation de la TVA	0,3	0,3	-16,7%
Attributions de compensation (déchets)	0,1	0,1	0,0%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>176,9</b>	<b>174,9</b>	<b>-1,1%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 196,5</b>	<b>1 198,9</b>	<b>0,2%</b>

<b>Dotations d'investissement</b>	<b>36,7</b>	<b>35,7</b>	<b>-2,7%</b>
Dotation régionale d'équipement scolaire	22,8	22,8	0,0%
Fonds de compensation de la TVA	13,9	12,9	-7,2%
<b>Autres recettes d'investissements (hors TET)**</b>	<b>59,3</b>	<b>79,5</b>	<b>34%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>96,0</b>	<b>115,2</b>	<b>20,0%</b>

\* Le montant des ressources votées au cours de l'exercice comprend le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°2 (hors reprise des résultats de l'exercice précédent et hors emprunt).

\*\* en section d'investissement, **les autres ressources progressent fortement (+ 34 %) dans le cadre des fonds européens**



## II - Préserver la solidité financière de la Région pour des politiques offensives

### A. Conserver une structure budgétaire équilibrée

Perte d'autonomie fiscale, diminution des dotations de l'Etat et, désormais, encadrement de leur dépenses : les contraintes s'exerçant sur les budgets des Régions n'ont jamais cessé de s'amplifier depuis la réforme de la taxe professionnelle.

La stratégie poursuivie par l'exécutif régional en matière budgétaire repose sur la nécessité de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour financer un haut niveau d'investissement tout en modérant le recours à l'emprunt.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur un pilotage pluriannuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement permettant de garantir les capacités d'action à long terme de la Région.

Avant même la mise en place du pacte financier, face à la suppression annoncée du fonds économie et avec la volonté de maintenir le niveau d'autofinancement du budget régional, un travail important a été réalisé il y a plus d'un an pour identifier les pistes d'économies possibles jusqu'en 2021, afin de contenir la progression des dépenses de fonctionnement autour de 1 % par an. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement implique que des marges de manœuvre soient dégagées pour pouvoir financer des actions nouvelles. Ainsi des modalités de maîtrise des dépenses dans chacune des politiques publiques sont recherchées.

Les orientations budgétaires 2018 ont ainsi présenté pour chaque section du budget le niveau annuel maximal souhaitable des dépenses en fonction des recettes anticipées. Cette trajectoire pluriannuelle des dépenses régionales est actualisée dans ce document afin de prendre en compte la volatilité subie des recettes de CVAE, les conséquences des réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'orientation et également les choix offensifs que porte la Région dans ses décisions d'investissement.

Le portage du financement des nouvelles rames TET n'est, comme l'année dernière, pas inclus dans cette programmation, l'Etat n'étant pas en mesure, au moment de la rédaction de ce rapport, de garantir les modalités de sa contribution.

	CA 2017	Voté 2018	2019	2020	2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 134 378 871	1 172 000 000	1 189 000 000	1 108 000 000	1 096 000 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	920 021 586	978 300 000	991 000 000	923 000 000	918 000 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS UE	872 570 200	940 400 000	933 000 000	876 000 000	884 000 000
EPARGNE BRUTE	214 357 285	193 700 000	198 000 000	185 000 000	178 000 000
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	53 468 216	55 000 000	60 000 000	55 000 000	60 000 000
EPARGNE NETTE	160 889 069	138 700 000	138 000 000	130 000 000	118 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS TET	70 128 593	92 000 000	116 000 000	121 000 000	111 000 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS TET	316 658 693	355 000 000	353 250 000	340 500 000	329 500 000
DEPENSES D'INVT HORS TET ET HORS UE	298 178 950	307 000 000	280 750 000	261 700 000	258 700 000
EMPRUNT PREVISIONNEL	80 000 000	124 300 000	99 250 000	89 500 000	100 500 000
ENCOURS DE DETTE HORS CB	712 003 189	781 303 189	820 553 189	855 053 189	895 553 189
CAPACITE DE DESENETTEMENT HORS CB en nombre d'années	3,3	4,0	4,1	4,6	5,0
TAUX D'EPARGNE BRUTE	18,9%	16,5%	16,7%	16,7%	16,2%
TAUX D'AUTOFINANCEMENT HORS TET	50,8%	39,1%	39,1%	38,2%	35,8%

## Éléments rétrospectifs et comparatifs 2010-2017 - Principaux indicateurs et ratios d'analyse

Les chiffres ci-dessous sont issus des comptes administratifs de la Région. C'est sur la base de ces résultats financiers que sont calculés les trois indicateurs mis en place depuis 2005 par la Région Centre-Val de Loire (capacité de désendettement, taux d'épargne brute et taux d'autofinancement).

Les données disponibles pour l'ensemble des Régions intègrent la recette de TICPE « Grenelle » dans les recettes d'investissement alors que nous intégrons cette recette en fonctionnement dans nos comptes administratifs. Les comparaisons inter-régionales s'effectuent donc selon des chiffres harmonisés selon ce mode de calcul.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement avec frais financiers	629 333 113	639 145 441	652 748 446	664 446 991	687 696 029	688 346 770	706 500 922	920 021 586
Dépenses d'investissement hors dette	310 362 824	334 626 878	304 229 202	297 828 962	312 714 451	329 014 542	337 288 395	316 658 693
Recettes de fonctionnement	842 256 624	876 025 268	902 740 851	898 792 222	920 161 629	906 264 355	909 572 177	1 134 710 952
Recettes d'investissement hors emprunts	62 178 520	59 827 346	72 122 465	80 477 735	68 412 750	80 405 547	81 778 470	70 156 600
Emprunts nouveaux	70 800 000	75 200 000	53 800 000	20 000 000	55 000 000	82 000 000	108 559 000	80 000 000
Epargne brute	212 923 511	236 879 826	249 992 405	234 345 231	232 465 600	217 917 584	203 071 255	214 689 366
Epargne nette	171 744 648	194 423 371	205 979 194	187 098 439	184 183 051	169 238 564	151 372 939	161 221 150
Encours de dette réglementaire (au 31/12)	555 500 000	584 600 000	633 400 000	601 600 000	603 800 000	633 000 000	686 800 000	712 000 000
Encours de dette avec CB (au 31/12)	634 100 000	661 900 000	709 400 000	676 200 000	676 800 000	704 600 000	917 200 000	939 500 000
Taux d'épargne brute	25,28%	27,04%	27,69%	26,07%	25,26%	24,05%	22,33%	18,92%
Capacité de désendettement (en année)	2,61	2,47	2,53	2,57	2,60	2,90	3,38	3,32
Taux d'autofinancement	55,34%	58,10%	67,71%	62,82%	58,90%	51,44%	44,88%	50,91%

Les ratios intégrant la TICPE Grenelle en investissement :

Taux d'épargne brute	25,28%	24,71%	25,20%	23,58%	22,84%	21,52%	19,71%	16,72%
Capacité de désendettement (en année)	2,61	2,79	2,88	2,93	2,97	3,35	3,96	3,86
Taux d'autofinancement	55,34%	49,99%	57,80%	52,98%	49,66%	42,58%	37,47%	40,64%

Face aux évolutions de l'environnement économique et budgétaire de la collectivité, l'analyse des ratios financiers ainsi présentés démontre la capacité de la Région Centre – Val de Loire à maintenir dans la durée un niveau d'investissement particulièrement élevé tout en maintenant un niveau d'endettement croissant mais maîtrisé.

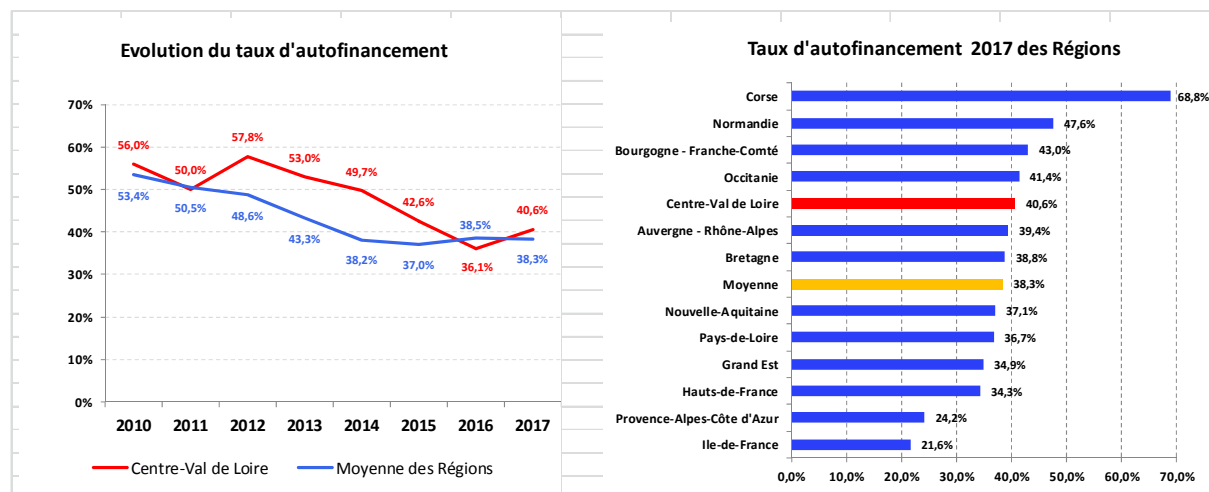
La mise en place de la loi NOTRe a conduit, compte tenu des volumes financiers des transferts en jeu, à modifier les objectifs de la collectivité à partir du BP 2017 par rapport à ces indicateurs. Ces objectifs sont réaffirmés et sont conformes à la trajectoire imposée par le pacte financier :

- maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021 (cet objectif s'entend hors crédits-baux et investissement pour les rames TET)
- dégager un taux d'épargne brute supérieur à 15%
- dégager un taux d'autofinancement proche de 35% (hors investissement TET).

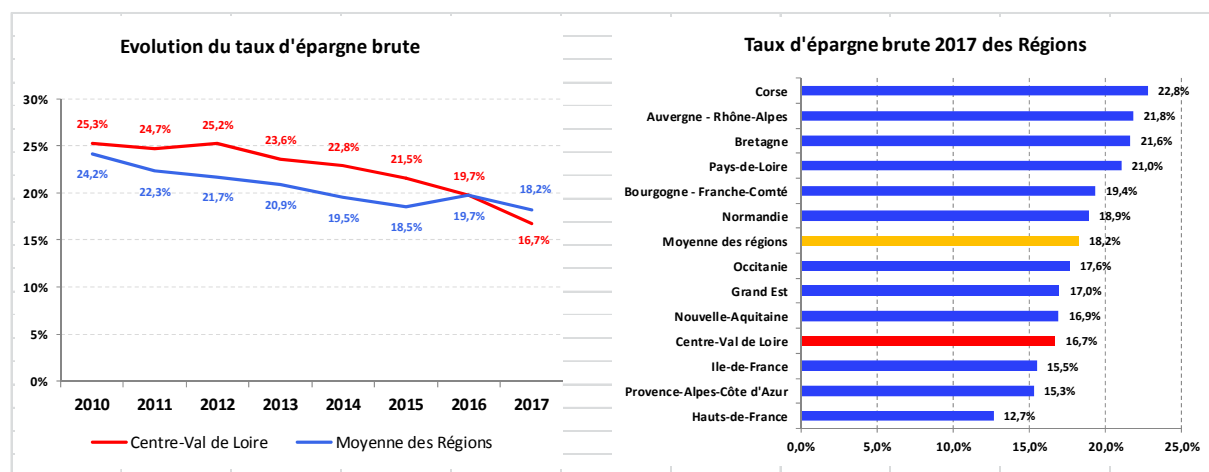
La neutralisation des dépenses d'investissement liées à l'acquisition des nouvelles rames TET s'explique par leur compensation à la même hauteur par l'Etat, in fine. Ainsi, même si l'Etat devait faire subir un portage du financement de manière transitoire, cette dépense n'aura pas d'impact sur la situation financière de la collectivité, hormis l'éventuelle charge d'intérêt qui devra être supportée le cas échéant.

La comparaison de nos ratios financiers avec ceux des autres Régions démontre le maintien d'une capacité d'investissement élevée, liée à un endettement plus faible et un autofinancement préservé.

Taux d'autofinancement : objectif > à 35 %



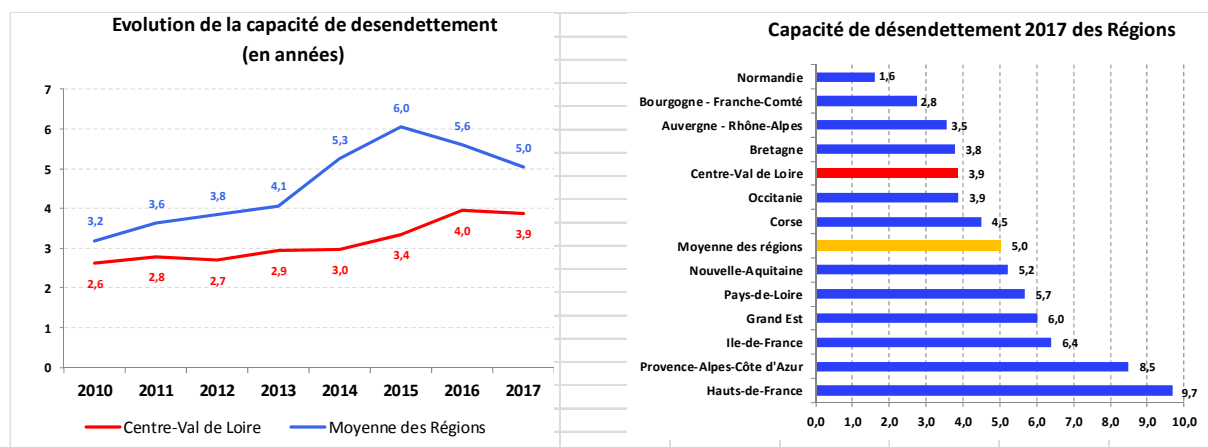
Taux d'épargne brute : objectif > à 15 %



(Source : Cabinet FSL)

La baisse de cet indicateur est fortement liée à l'évolution des compétences et à la modification substantielle de la structure budgétaire qu'elle a entraînée. Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté entre les exercices 2016 et 2017 avec la prise de compétence sur les transports scolaires et interurbains. Cette évolution est similaire sur les deux volets (les dépenses sont très majoritairement des dépenses de fonctionnement), sans impact a priori sur le niveau d'épargne. Il en résulte mécaniquement une baisse du taux d'épargne. L'évolution fut plus forte pour notre Région (30 % contre 22 % pour la moyenne nationale d'évolution des recettes de fonctionnement), induisant une baisse plus forte comme le montre le graphique, alors que notre épargne brute en valeur absolue a progressé pour revenir au niveau de 2015.

## Capacité de désendettement : objectif < à 5 ans



(Source : Cabinet FSL)

### B. Préserver notre engagement sur les politiques emblématiques malgré les contraintes

Sans une action volontariste pour maintenir nos marges de manœuvre financières, celles-ci sont menacées : par des recettes inadaptées aux enjeux, par la non-compensation des charges transférées par l'Etat à hauteur des dépenses réalisées (suppression des contrats aidés, nouveaux transferts liés à l'orientation, frais financiers pour les TET...), par la reprise de l'inflation (notamment pour les produits pétroliers qui impactent fortement l'évolution des dépenses de transports) ou encore par le plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La bonne gestion n'est pas une fin, elle est un moyen pour maintenir, développer, imaginer le service public dont nos concitoyens ont besoin et pour apporter des réponses aux enjeux qui les concernent en matière d'emploi, d'éducation, de formation, de transports, de dérèglement climatique, de perte de biodiversité, de crise de la démocratie...

La Région maintiendra donc ses priorités et marqueurs, en dépit de ces fortes contraintes.

Elle restera attentive au pouvoir d'achat des familles en conservant la gratuité des transports scolaires et le maintien des aides éducatives. 2019 verra également le déploiement en année pleine de la carte YEPS.

Elle soutiendra les emplois de demain grâce au développement des entreprises porteuses d'emploi et sera mobilisée pour la révolution numérique et la transition écologique.

Elle poursuivra son action pour améliorer la qualité de vie de ses habitants : en protégeant et valorisant son patrimoine naturel, en soutenant la culture, le sport, le tourisme et les loisirs pour tous, notamment à travers le dispositif CAP Asso.

Elle continuera à être attentive à l'égalité des territoires en agissant par la mobilité en milieu rural, pour la revitalisation des centres-villes et l'amélioration des conditions d'accès aux soins.

Elle poursuivra sa démarche de démocratie permanente afin d'amplifier la participation citoyenne.

## C. Poursuivre une politique d'investissement volontariste

Le cadrage pluriannuel qui résulte des orientations budgétaires présentées par l'exécutif permet de maintenir un niveau d'investissement d'au moins 330 M€ par an. Cet objectif ambitieux, tant par son volume que par les projets accompagnés et portés, s'accompagne également de l'effort particulier que devra faire la Région pour porter les dépenses d'acquisition des rames TET dans l'attente de la participation de l'Etat. La qualité de la signature régionale doit nous permettre de disposer des volumes d'emprunt importants auquel nous devons transitoirement faire face.

La Région a également commencé à programmer les investissements nécessaires pour la sauvegarde du réseau ferroviaire. Pour les lignes du réseau secondaire, près de 250 M€ devront être mobilisés d'ici 2025 pour sauvegarder la circulation, la vitesse et la sécurité. Par ailleurs, 20 M€ supplémentaires seront à mobiliser d'ici 2023 pour sauvegarder le réseau capillaire dédié au fret.

La Région rappelle son engagement, pour chaque opération et déduction faite des investissements de SNCF Réseau, à financer 50% du reste à charge à parité avec l'Etat. C'est un engagement financier exceptionnel de la Région qui est proposé pour rénover les lignes 7 à 9 aujourd'hui menacées.

Les orientations budgétaires sont également l'occasion de présenter réglementairement la traduction des engagements pluriannuels de la collectivité.

La section Investissement du budget régional est une gestion pluriannuelle (autorisations de programme ou AP et crédits de paiement ou CP). Un ratio réglementaire - fourni chaque année en annexe du compte administratif sur les AP/AE affectées - permet d'apprécier la capacité financière de la Région Centre-Val de Loire à absorber ses engagements pluriannuels, en nombre d'années de crédits de paiement. Pour rappel, ci-dessous l'évolution de ce ratio depuis 2010 :

Pour l'investissement (AP) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2,33	2,34	2,22	2,21	2,27	2,54	2,59	4,10

Le stock d'AP affectées au 31/08/2018 s'élève à 3,168 Md€, dont 1,889 Md€ ont d'ores et déjà été mandatés. Le volume d'AP affectées restant à mandater est de 1,278 Md€, soit un ratio de couverture des AP de près de 4 années. L'augmentation constatée à partir de l'exercice 2017 s'explique par la création et l'affectation en fin d'année d'une AP globale de 460 M€ relative à l'acquisition du matériel TET. Les paiements correspondants sont étalés sur plusieurs années jusqu'en 2024 et seront compensés par l'Etat.

La répartition par politique de ces stocks d'AP figure ci-dessous :

Fonction	Montant stock d'AP	Montant affecté	Montant des CP mandatés	Reste à mandater sur AP affectée
0 Services généraux	123 329 435,75	120 586 127,34	112 443 750,07	8 142 377,27
1 Formation professionnelle et apprentissage	112 969 289,42	67 241 199,29	50 931 761,46	16 309 437,83
2 Enseignement	1 053 253 164,86	908 353 572,44	652 295 102,31	256 058 470,13
3 Culture, sport et loisirs	104 601 318,27	83 661 585,60	68 816 412,88	14 845 172,72
5 Aménagement des territoires	852 714 602,08	691 730 718,77	333 343 519,92	358 387 198,85
6 Gestion des fonds européens	157 345 864,00	57 953 815,89	15 372 553,23	42 581 262,66
7 Environnement	50 812 642,44	27 286 960,83	14 070 745,71	13 216 215,12
8 Transports	1 546 452 597,95	797 901 067,97	338 159 747,00	459 741 320,97
9 Action économique	524 913 868,20	412 885 583,70	303 746 299,56	109 139 284,14
<b>Total général</b>	<b>4 526 392 782,97</b>	<b>3 167 600 631,83</b>	<b>1 889 179 892,14</b>	<b>1 278 420 739,69</b>

Pour le fonctionnement (AE) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2,57	2,37	2,70	2,11	2,17	1,70	2,16	1,80

Le stock d'AE affectées au 31/08/2018 s'élève à 2,469 Md€, dont 1,597 Md€ ont été mandatés. Le volume d'AE affectées restant à mandater est de 0,872 Md€.

La répartition par politique de ces stocks d'AE figure ci-dessous :

Fonction	Montant stock d'AE	Montant affecté	Montant des CP mandatés	Reste à mandater sur AE affectée
0 Services généraux	109 084 065,63	99 958 655,03	71 372 132,64	28 586 522,39
1 Formation professionnelle et apprentissage	785 921 399,01	719 469 819,93	464 561 204,18	254 908 615,75
2 Enseignement	89 009 880,00	80 196 555,32	51 397 545,51	28 799 009,81
3 Culture, sport et loisirs	37 302 201,80	30 092 788,44	21 561 382,60	8 531 405,84
5 Aménagement des territoires	59 423 978,37	40 416 586,92	21 919 625,40	18 496 961,52
6 Gestion des fonds européens	137 842 759,00	75 189 101,84	21 995 522,45	53 193 579,39
7 Environnement	45 482 321,25	26 349 838,95	20 481 968,40	5 867 870,55
8 Transports	2 185 066 777,61	1 225 818 391,72	792 942 705,66	432 875 686,06
9 Action économique	220 029 062,96	171 078 879,28	130 451 374,58	40 627 504,70
<b>Total général</b>	<b>3 669 162 445,63</b>	<b>2 468 570 617,43</b>	<b>1 596 683 461,42</b>	<b>871 887 156,01</b>

## D. Optimiser nos financements

### La recherche constante d'une gestion de trésorerie la moins onéreuse

S'appuyant sur un plafond de 160 M€, la négociation des NEU CP<sup>1</sup> s'est poursuivie sur l'année 2018 avec des conditions d'émission basées sur des taux négatifs en moyenne de -0,38 %.

La gestion de trésorerie régionale repose aujourd'hui en grande partie sur l'utilisation du programme de NEU CP, lequel a généré depuis son lancement en 2014 plus de 2 M€ d'économie de frais financiers par rapport à une gestion court terme classique.

La cohérence du plan de trésorerie régional et une utilisation maximisée du programme de NEU CP seront donc des objectifs renouvelés sur l'exercice budgétaire 2019 dans un objectif de portage de trésorerie au moindre coût.

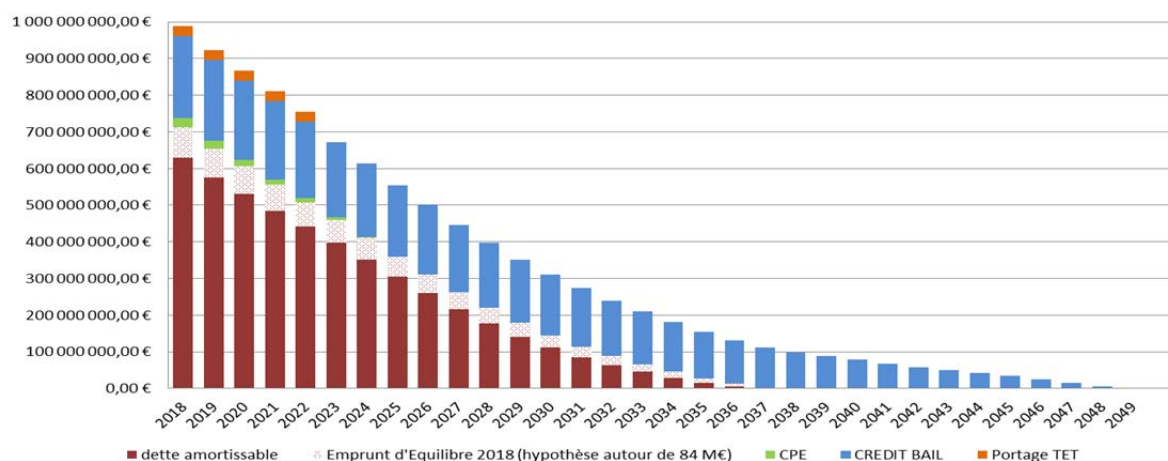
### Une gestion de dette reposant sur des fondamentaux solides et sécurisés

Les orientations budgétaires étant débattues avant la mobilisation de l'emprunt équilibrant le budget 2018, il est nécessaire de prendre une hypothèse sur le volume dédié à ce dernier. Dans cette optique, sera déclinée, dans les propos ci-après, une hypothèse d'une consolidation (hors portage financier TET), en fin d'année 2018, de 84 M€ en application du taux de mobilisation de l'emprunt réalisé lors de l'exercice 2017. Le cadrage financier (hors TET) fait apparaître un besoin de financement prévisionnel appelé à diminuer : 2019 : 52 M€, 2020 : 41 M€ et 2021 : 46 M€.

Le stock de dette est constitué de la dette amortissable directe, de l'encours du CPE et, au sens large, des encours relatifs aux contrats de crédit-bail. Sous ces conditions l'encours global, y compris les 84 M€ d'emprunt d'équilibre 2018, sera alors porté à 961 M€ au 31/12/2018 (hors TET).

<sup>1</sup> *Negotiable European Commercial Paper : Nouvelle dénomination des Billets de Trésorerie depuis la réforme de juin 2016*

L'extinction naturelle de la dette incluant l'emprunt d'équilibre 2018 et le portage TET (hors nouveaux emprunts postérieurs à 2018) se réaliserait comme suit :



Dans l'objectif d'assurer le besoin de financement 2018, le solde de la convention BEI, signée en 2013, a été mobilisée pour 24,138 M€ au cours du premier trimestre 2018. Ce contrat est donc aujourd'hui mobilisé en totalité. Pour satisfaire le besoin d'emprunt complémentaire 2018, il est envisagé de lancer une consultation bancaire élargie en fin d'année.

A la fin 2018, l'encours de la BEI devrait donc représenter près de 42% de l'encours de dette bancaire amortissable totale de la Région, les deux groupes Caisse d'Épargne et Crédit Agricole se positionnant à plus de 33 % (hors attribution du complément d'emprunt d'équilibre 2018).

### Gestion de la dette et financements nouveaux : quelle stratégie pour 2019 ?

Raisonnement en prospective nécessite de s'interroger sur la stratégie de gestion active du stock de dette existant mais également d'arbitrer les solutions financières les plus opérantes en termes de recours à l'emprunt pour financer les investissements futurs.

Les anticipations actuelles de l'évolution des taux monétaires sont conformes aux projections réalisées il y a un an. L'index EURIBOR reste encore anticipé en deçà de zéro jusqu'en avril 2020 permettant d'optimiser le stock de dette actuellement sur taux variables.

Malgré des anticipations toujours favorables et alors que la BCE annonce que « les taux d'intérêts directeurs resteront inchangés au moins jusqu'à l'été 2019 », la gestion active de la dette régionale devra néanmoins s'attacher à continuer à équilibrer la répartition entre taux fixe et taux variable. En effet, toute translation de +0,50 % de la courbe des taux monétaires induit une augmentation, pour l'exercice 2019, des frais financiers de 1,50 M€ pour la totalité des engagements financiers de la Région.

Toute opportunité sur le taux fixe devra ainsi être saisie dans l'objectif de maintenir un taux moyen de la dette globalement performant dans un contexte de taux moyen et long terme ayant subi une détente assez sensible depuis les 6 derniers mois.

### Les nouveaux financements

Outre la gestion de l'encours existant, l'optimisation de la dette régionale doit également porter sur les nouvelles conventions financières à négocier dans le cadre du financement des investissements 2019.

Le solde de la convention BEI a été mobilisé en mars 2018 pour 24,138 M€, l'emprunt d'équilibre sera nécessairement complété par une consultation bancaire lancée en fin d'année en lien avec la réalisation du budget. Dans un contexte de marges bancaires ayant poursuivi une baisse engagée depuis 5 ans, le recours au réseau bancaire est en effet aujourd'hui normalisé. S'agissant du financement du portage TET, la Région pourrait mettre en place un programme NEU MTN lui permettant de financer par des émissions d'obligations à moyen terme le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes attendues de l'AFIFT. Ce programme, miroir du programme de NEU CP sur le moyen terme, permettrait d'optimiser ce portage, lequel reste néanmoins estimé à 3,5 M€ sur l'ensemble de la période de financement des TET.

La Région a, par ailleurs, entamé des discussions avec la BEI autour d'un nouveau partenariat pluriannuel. Parmi les thématiques déjà fléchées sur cette nouvelle enveloppe, on peut citer la « mobilité durable » et « l'efficacité énergétique », des projets structurants relevant des politiques Transports et Education (lycées, apprentissage et enseignement supérieur) ont été transmis à la BEI pour appuyer la demande de financement de la Région. Un objectif de signature pourrait être envisagé courant 2019.

Enfin, la réalisation d'un programme EMTN pourrait permettre à la Région d'élargir ses sources de financements en ayant recours à l'obligataire long terme. Les émissions permettraient, outre l'augmentation de la visibilité de la signature de la Région Centre-Val de Loire auprès des investisseurs, de se financer autour d'OAT+ 0,25 % et de lisser le service de la dette en procédant à des émissions de maturités différenciées. Dans cette optique une répartition 60% obligataire / 40% bancaire pourrait être définie pour construire un profil de remboursement de la dette opérant sur les prochaines années.

En posant l'hypothèse d'un emprunt d'équilibre autour de 84 M€ pour 2018 et un portage TET de 26,9 M€ et en considérant une hypothèse d'inscription budgétaire relative à l'emprunt 2019 estimé à 100 M€, le capital restant dû au 31/12/2019 évoluerait :

S'agissant de la dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE) à 802 M€

S'agissant de la dette au « sens large » (dette amortissable + CPE + crédits baux) à 1,022 Md€.

## **E. Des dépenses de personnel raisonnées**

### **1- la structure et l'évolution des effectifs : s'adapter aux mesures nationales**

#### **a. Les emplois budgétaires**

Fin 2009, les emplois permanents représentaient 2 854 postes dont 2 246 postes de personnels techniques des lycées et 608 postes dits « du siège ».

Depuis cette date, les créations de postes qui ont eu lieu portent sur :

- les transferts de compétences et la loi Notre ;
- la mise en place d'un plan de déprécarisation dans les lycées pour palier notamment à la disparition des contrats aidés ;
- les nouveaux enjeux pour notre collectivité : le plan « travailler et vivre ensemble », le développement du numérique et la stratégie régionale liée à l'alimentation.



Postes budgétaires au 31/12	Nombre de postes			Evolution annuelle	Explications
	dans les lycées	au siège	TOTAL		
2009	2246	608	2854		
2010	2270	608	2878	+ 24	Dernière vague de transferts, issus de la loi du 13 août 2004, pour les personnels relevant initialement du Ministère de l'Agriculture
2011	2270	608	2878	+ 0	
2012	2270	608	2878	+ 0	
2013	2250	628	2878	+ 0	Stabilité de postes budgétaires mais redéploiement + rattachement d'une partie des équipes mobiles (EREEL) au siège
2014	2250	630	2880	+ 2	2 postes transférés pour la gestion des programmes européens en tant qu'autorité de gestion
2015	2250	653	2903	+ 23	23 postes transférés répartis : - 19 au titre de la gestion des programmes européens - 4 au titre de la réinternalisation des transports routiers de voyageurs
2016	2250 (dont les 50 postes des équipes mobiles)	666	2916	+ 13	9 postes transférés : - 3 au titre de la gestion des fonds européens - 2 au titre des nouvelles compétences en matière de formation professionnelle - 1 au titre de la planification des déchets - 3 au titre des transports routiers + 4 postes relatifs à la réinternalisation des missions de Culture O Centre
2017	2250 (dont les 50 postes des équipes mobiles)	748	2998	+ 82	86 postes transférés, dans le cadre de transferts de compétences : - 2 postes sur la dernière phase du transfert de la gestion des fonds européens - 9 postes au titre du fonctionnement du CREPS - 2 postes au titre de la planification des déchets - 63 postes au titre des transports routiers interurbains et scolaires, - 6 postes en matière d'économie (dont 2 postes NACRE)-
2018	2425	763	3188	+ 190	- Plan de déprécarisation dans les lycées : 175 postes - 3 postes dédiés au plan « Travailler et vivre ensemble », - 2 postes « numériques » permettant la mise en œuvre de la stratégie numérique - 4 postes visant à renforcer les équipes pour accompagner la transformation numérique qui impactera profondément les outils et usages informatiques (DSI) - 1 poste de cuisinier dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation - 3 postes à la Direction Europe et International

					- 1 poste dédié au Service Numérique Educatif au titre de missions ré internalisées - 1 poste pour la gestion du dispositif Cap'Asso, suite au renforcement des compétences régionales, issu de la loi NOTRe
--	--	--	--	--	---

Avec la création des équipes mobiles : SR11, EMOP, EREEL, SNE (service numérique éducatif), qui ont été rattachées hiérarchiquement à la DLAE, la répartition des postes budgétaires entre le siège et les lycées a évolué. De plus, compte tenu de la politique de stabilité des postes budgétaires, des postes ont été redéployés (111 postes) afin d'adapter les ressources aux politiques régionales (politique achat, réseau des thermiciens notamment...).

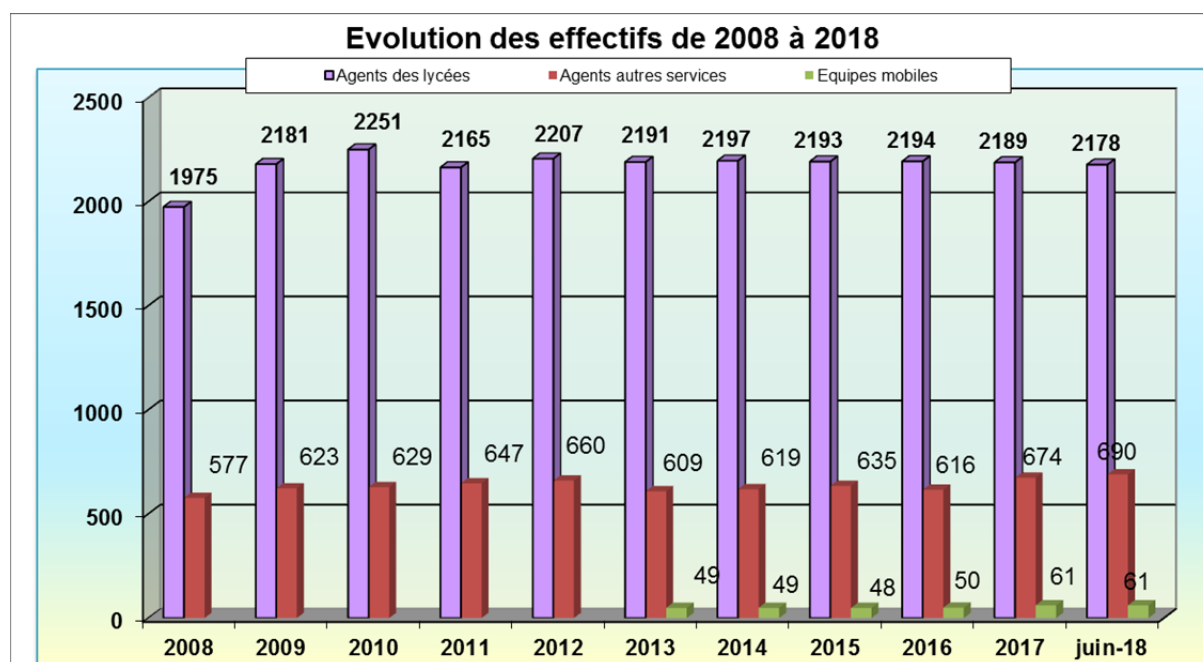
**Ainsi, à fin 2018 le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité sera de 3188.**

b. Les effectifs présents

Au 31 décembre 2017, l'effectif total de la collectivité est de 3 338 agents dont 2924 sur des emplois permanents. Ceux-ci comprennent les CDD recrutés dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, mais n'incluent pas les CDD effectuant des remplacements d'agents titulaires absents (notamment absents pour raison de santé et déjà comptabilisés dans les effectifs).

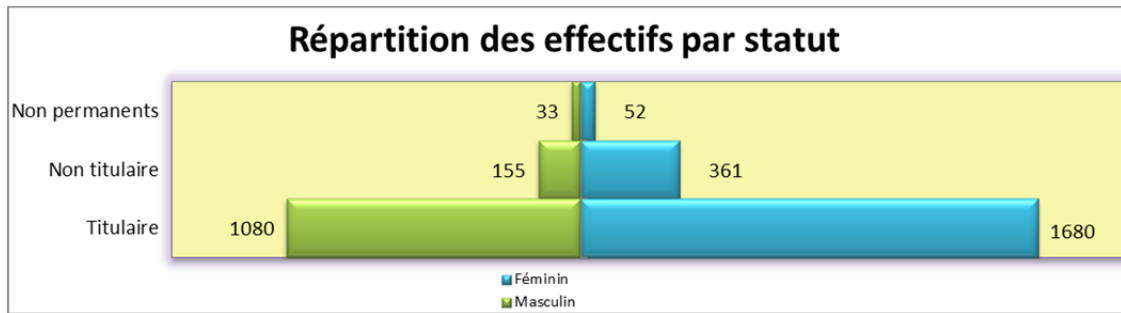
Cette photographie ne tient pas compte des différents mouvements annuels et correspond aux agents réellement en poste à cette date.

En 2017, Les départs en retraites ont représenté 2,50% de l'effectif sur emplois permanents, soit 73 départs dont une retraite pour invalidité.

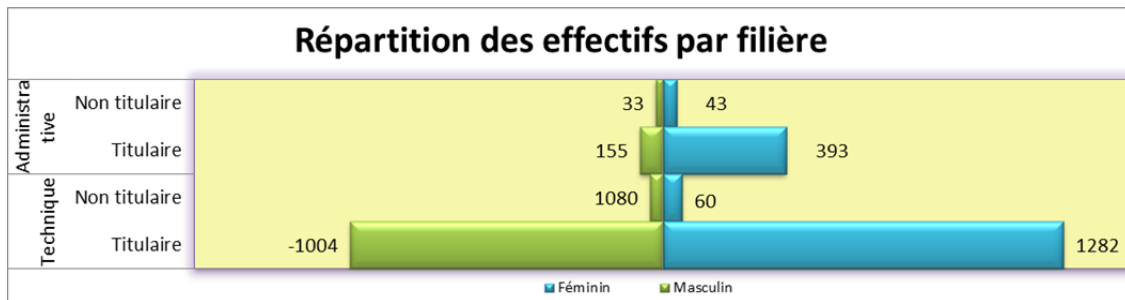


Au 30 juin 2018, les effectifs de la Région Centre - Val de Loire sont constitués de 2929 agents sur postes permanents. Sont également présents 186 agents effectuant des remplacements, 139 agents en renforts et 40 agents sous contrat de droit privé (CUI, contrats d'avenir ou contrats d'apprentissage).

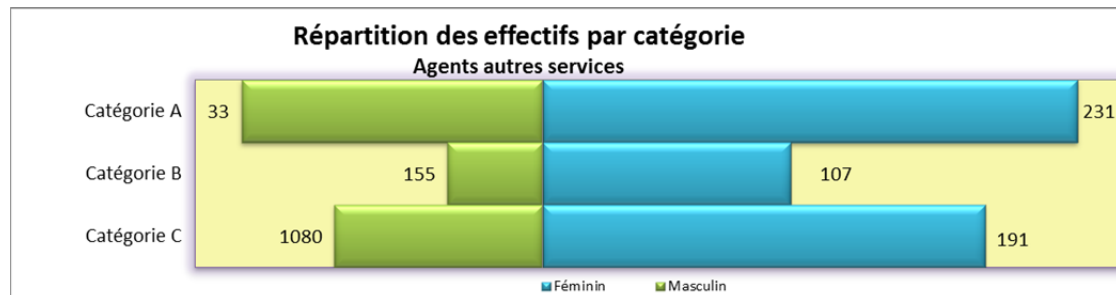
A cette date, les effectifs se répartissent comme suit :



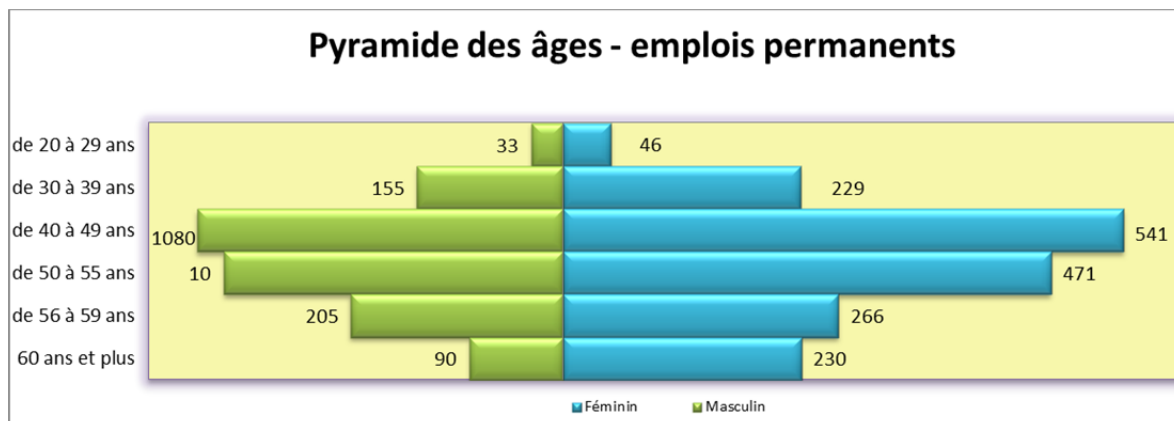
Ce graphique prend en compte tous les agents en poste au 30 juin 2018, tous statuts confondus (incluant les 2929 agents sur postes permanents).



Le graphique ne tient pas compte des filières culturelles et médico-sociales du fait du faible nombre de ces agents.



Le graphique prend en compte les agents dits du « siège » et les équipes mobiles, nommés « Agents autres services » dans le bilan social.



Le graphique concerne les 2929 agents sur poste permanents.

## **2- une évolution de la masse salariale liée essentiellement aux mesures nationales**

Le budget des ressources humaines 2018 est composé de :

- **La masse salariale à 95 %** (129,825 M€) comprenant, le traitement de base (TIB), les compléments de traitement (la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Supplément Familial de traitement), le régime indemnitaire, les charges patronales (CNRACL, Caisse des Dépôts, URSSAF, IRCANTEC, CNFPT, Fonds National d'Aide au Logement, versement transport...),
- **Les autres dépenses à 5 %** (6,528 M€) comprenant les avantages sociaux, l'assurance Risques statutaires, la formation, les frais de déplacement, la médecine de prévention, les autres dépenses (frais d'annonces et de recrutements, vêtements de travail et EPI – Equipements de Protection Individuelle, assistantes sociales).

Il est fortement contraint par des facteurs externes à la collectivité. Pour mémoire les évolutions majeures de 2017 à 2018 sont liées à :

- L'augmentation du SMIC et des cotisations patronales (hors mise en œuvre de l'indemnité CSG), évaluée à 0,231 M€ dont 0,070 M€ de restant à charge pour la collectivité de l'indemnité CSG;
- Le plan de déprécarisation dans les lycées  
Avant l'été 2017, la collectivité comptait encore 224 personnes sous contrats aidés, équivalant à 150 ETP, et 65 contrats d'avenir (35 heures hebdomadaires) qui se sont éteints progressivement. Pour faire face aux situations d'urgence, la Région a procédé au recrutement, à la rentrée 2017, puis en janvier 2018, de 85 CDD en renfort, jusqu'au 8 juillet 2018.

Parallèlement à ces mesures d'urgence, un travail très fin d'analyse de la situation a été mené dans chaque lycée, selon trois axes :

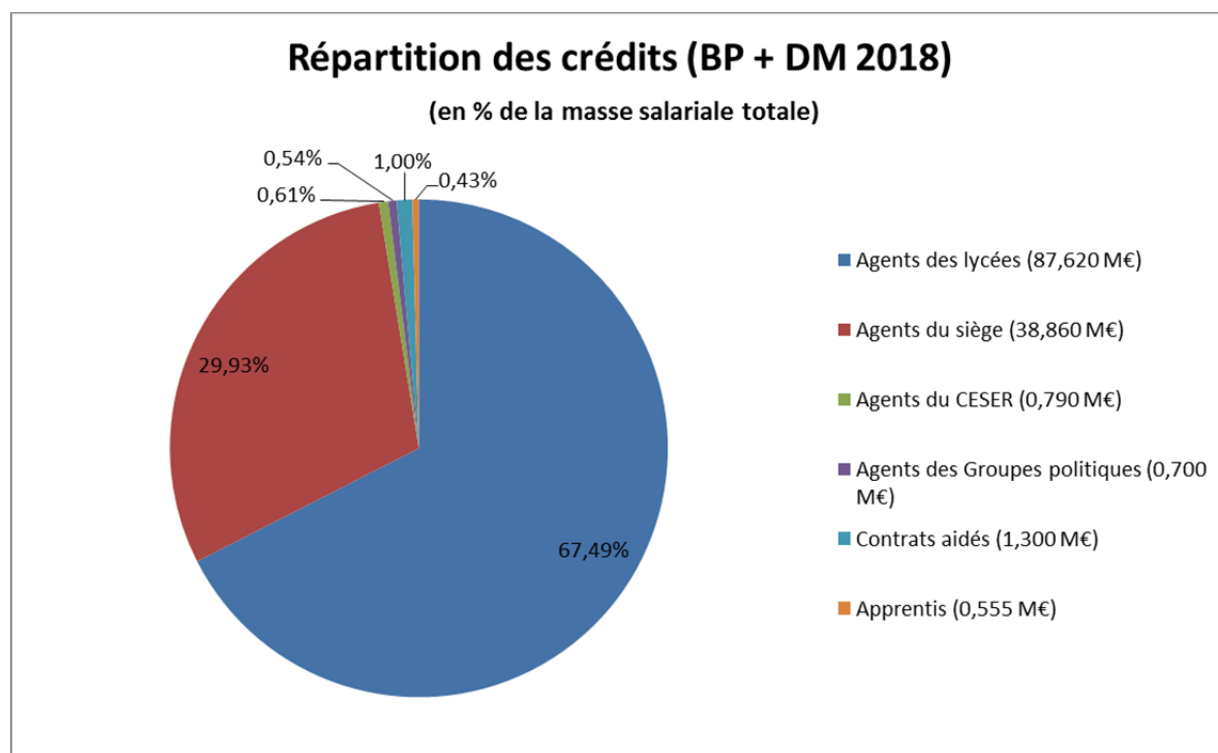
- Palier la disparition des contrats aidés, soit 289 personnes physiquement présentes représentant 215 ETP, au terme des contrats
- Mettre en œuvre des projets d'expérimentation permettant de mutualiser des postes entre plusieurs lycées dans le domaine de la maintenance et de la restauration
- Compenser les créations de surfaces majeures.

Ainsi, ce plan représente pour la collectivité :

- 175 postes, qui ont été pourvus à partir de la rentrée de septembre 2018 soit 0,555 M€ (rémunérations brutes chargées),
  - 0,390 M€, afin de faire face aux besoins les plus urgents dans les lycées (pourvus par contrats jusqu'au 8 juillet 2018),
  - 0,100 M€ pour assurer les rémunérations des nouveaux CUI « PEC » qui sont recrutés, à compter de septembre 2018.
- Le retour à la journée de carence qui a généré une économie estimée à 0,180 M€ ;
  - La finalisation des transferts de compétences issus de la loi NOTRE (transports routiers, compétences économiques) : leur coût est estimé à 2,183 M€ pour 2018 ;

- la création de postes supplémentaires, dans les services du siège, pour un coût total estimé à 0,227 M€ :
  - o 3 postes dédiés aux Ressources humaines (issus des négociations du dialogue social 2017) ayant vocation à renforcer les équipes pour un meilleur déploiement du plan « Travailler et vivre ensemble »,
  - o 2 postes « numériques » permettant la mise en œuvre de la stratégie numérique,
  - o 4 postes dévolus à la Direction des Systèmes d'Information, visant à renforcer les équipes pour accompagner la transformation numérique qui impactera profondément les outils et usages informatiques,
  - o 1 poste de cuisinier dans le cadre de la stratégie de l'alimentation,
  - o 3 postes pour la gestion des fonds européens, dévolus à la Direction Europe et International,
  - o 1 poste dédié au Service Numérique Educatif au titre de missions ré internalisées,
  - o 1 poste pour la gestion du dispositif Cap'Asso, suite au renforcement des compétences régionales, issu de la loi NOTRe.
  
- Les mesures issues du dialogue social 2017, hors créations de postes (protocole d'accord signé le 21 septembre 2017 avec les organisations syndicales), dont le coût 2018 est évalué à 0,156 M€
  
- les avancements de grade et promotions internes 2018 auxquels s'ajoute l'effet report de la CAP de juillet 2017 : ces coûts sont estimés à 0,972 M€.

La masse salariale se répartit comme suit en 2018 :



### 3- Le temps de travail

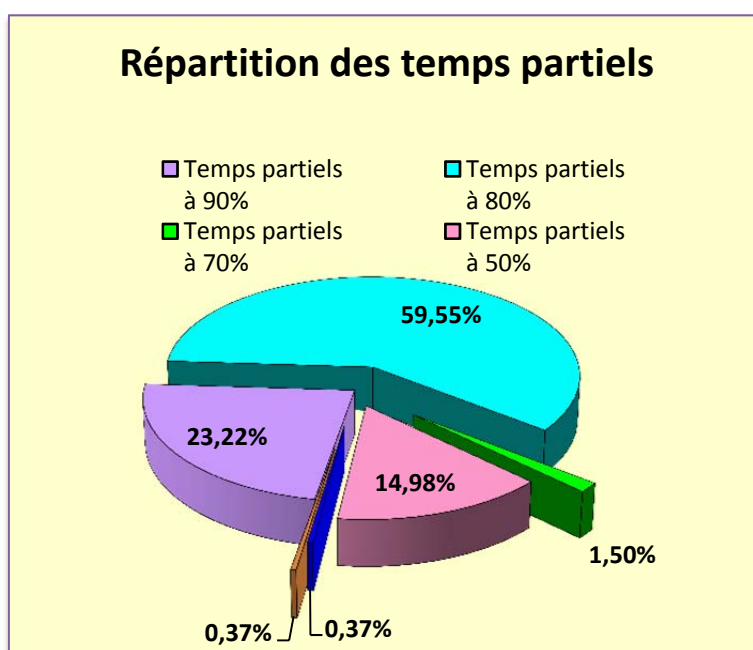
Dans les lycées, les agents travaillent 1607 heures annuelles, réparties sur un cycle de travail correspondant à l'année scolaire. Ce cycle est « annualisé » pour tenir compte des semaines de présence des élèves, des congés scolaires et d'un volume de permanences à

réaliser en fonction du planning de chaque établissement et après concertation entre les agents et l'établissement. La durée de travail hebdomadaire est donc variable, dans les limites posées par la réglementation sur le temps de travail.

Dans les services du siège, les agents travaillent également 1607 heures mais sur un cycle hebdomadaire de 39 heures (avec RTT ; ou 35 heures sans RTT pour les contractuels sur postes non permanents).

9,13 % des agents sur emplois permanents sont à temps partiel (y compris les temps partiels pour raisons thérapeutiques).

Les agents travaillant à temps partiel sont majoritairement des femmes, avec 91,01 % contre 8,99 % d'hommes. On constate une baisse de temps partiel en faveur des hommes de 0,22 % par rapport à 2016.



#### 4- Les orientations pour 2019

La gestion des Ressources Humaines continue à s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux tout en poursuivant la réalisation des politiques publiques portées par la collectivité.

##### **Une stabilisation des effectifs à compétences équivalentes**

Après les créations de postes de ces précédentes années, conséquences principalement des transferts de compétences et de la loi Notre, l'année 2019 devrait marquer le retour à la stabilisation des effectifs.

##### **Le maintien d'un service public de qualité dans les lycées, avec des emplois durables**

La collectivité régionale fait du service public de l'éducation une priorité politique majeure au bénéfice de la jeunesse. Pour cela, elle est attentive aux évolutions structurelles que

vivent les établissements scolaires depuis près de 15 ans, date à laquelle les agents participants aux missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien des lycées ont rejoint les effectifs de la Région : à cette époque, en plus des agents titulaires de l'Etat, 251 agents sous contrat aidé (CAE, contrats d'avenir...) avait été transféré au Conseil régional.

La disparition des contrats aidés annoncés à la fin de l'été 2017 a eu pour conséquence une désorganisation importante du fonctionnement de certains établissements scolaires. De plus, elle a eu un impact sensible sur la charge des agents en poste. En effet les 289 personnes employées en contrats aidés (222 CUI et 67 emplois d'avenir) qui participaient pleinement à la vie des lycées, ont vu se terminer progressivement leurs missions.

Aussi, malgré les fortes contraintes financières que les décisions de l'Etat font peser sur les ressources des collectivités territoriales, il était indispensable de créer des postes pour compenser la disparition de ces emplois et assurer ainsi les services de restauration et d'entretien dans les lycées de l'Education Nationale et de l'Agriculture comme dans nos EREA.

C'est pourquoi, 175 postes d'agent technique territorial des établissements d'enseignement ont été créés.

Le plan de déprécarisation dans les lycées est entré en vigueur dès septembre mais va se poursuivre en 2019.

Ces postes permettront, d'une part, un ajustement des affectations permettant ainsi de répondre aux besoins les plus notables de pérennisation des postes et de proposer, d'autre part, de nouvelles modalités de travail l'expérimentation d'une mutualisation de postes à l'échelle d'une zone géographique dédiée :

- élargissement des zones d'intervention au niveau du bassin d'emploi, des agents ayant une spécialité métier ou une forte technicité dans les domaines de la maintenance ou de la restauration,
- mise en place de nouvelles formes de coopération en organisant, de manière structurée, la coopération entre établissements.

### **La politique régionale des nouveaux emplois aidés « Parcours Emplois Compétences - PEC ».**

La contractualisation avec l'Etat sur la création des nouveaux contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (CUI-PEC) à démarrer en septembre 2018 et va se poursuivre en 2019 avec l'objectif de maintenir 100 contrats aidés « Parcours Emplois Compétences - PEC ». Ces contrats donnent lieu au versement d'une aide de l'Etat qui peut être modulée entre 30% et 60% de la rémunération versée.

### **La relance du protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et les nouvelles mesures réglementaires**

Le protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (Protocole PPCR) et à l'avenir de la fonction publique s'était mis en place dès 2016 et a impacté les ressources humaines de façon significative en 2017. Après la décision du gouvernement de décaler ce protocole d'un an, l'année 2019 va être l'année de la poursuite des engagements après une pause en 2018.

Ce protocole procède à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation des grilles indiciaires de tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2016 et sur les années 2017, 2019 et 2020 voire 2021 pour certains cadres d'emploi.

Toutes les mesures prévues en 2018 (revalorisation indiciaire, transformation primes-points 2<sup>ème</sup> étape pour les catégories A) ont été reportées en 2019 et sont évaluées à plus de 1,111 M€.

### **Des règles de gestion optimisées et une fonction RH modernisée**

- Finaliser les règles de gestion RH (frais de déplacement, gestion des contractuels, règles de promotion et avancement...) dans un objectif d'équité, de convergence et de respect du réglementaire, tout en s'appuyant sur un système d'information RH performant ;
- Conventionner avec la Paierie régionale sur un allègement des justificatifs à fournir à l'appui de la paie des agents contractuels : après un audit de la chaîne budgétaire et comptable, diligenté par la Direction Régionale des Finances Publique, il s'agit de passer une convention entre la Région et la Paierie régionale visant à mieux coordonner et d'alléger les contrôles respectifs, pouvant aller jusqu'à dispenser la fourniture de certaines pièces comptables (sous certaines conditions). Ce travail mené en concertation devrait aboutir à la signature d'une convention de Contrôle Allégé Partenarial fin 2018 ;
- Disposer d'outils de communication pour assurer un relais des informations RH aux différentes cibles (nouveaux magazines internes etc) ;
- Accompagner, dans le cadre du plan Travailler et Vivre Ensemble, les agents dans leurs parcours professionnels, les managers et les collectifs de travail avec la création d'un pôle composé de coachs, conseillers en organisation, d'un conseiller de prévention RPS qui viennent compléter une équipe dotée d'une chargée de mission dédiée au handicap, une psychologue du travail, une ergonome et d'un conseiller de prévention et de chargés de recrutement ;
- La lutte contre l'absentéisme avec une analyse plus fine des situations, la recherche de solutions personnalisées et la mise en œuvre d'actions issues plan de prévention des risques psychosociaux ;

### **L'organisation, à la suite des Mardis du Dialogue 2017, de Rencontres 2018**

Dans le cadre de ces Rencontres 2018, le Président du Conseil régional tenait à faire s'exprimer les agents du siège autour de 3 thématiques, afin de recueillir des propositions d'actions :

- La transformation numérique et citoyenne,
- La territorialisation de l'action régionale,
- La conception et la mise en œuvre des politiques régionales.

Le fruit de ces travaux a fait l'objet d'une restitution auprès des agents au début de l'été et les 13 actions déclinées par thématiques, seront mises en œuvre progressivement.



### **III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**Le Conseil Régional réuni en Assemblée plénière le 18 octobre 2018  
prend acte du Rapport des Orientations budgétaires 2019.**

**Le Président**